

DOCTEUR LOUIS REYMONDON, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ASSOCIATION VIVA (VIVRE INSTALLÉS AU VAL D'ARGENS)

Créée à Fréjus le 1er septembre 2010 après les inondations meurtrières du 15 juin qui ont frappées l'est-Var, l'association VIVA se demande comment la plaine de l'Argens peut faire face, sur le long terme, aux inondations. Cet ancien chirurgien souhaite changer la donne et détaille les éventuelles solutions.

Quelles solutions préconisez-vous ?

Nous devons d'abord agir pour réduire la vulnérabilité de la plaine. Si nous sommes particulièrement exposés, c'est à cause de la disposition d'évacuation des eaux du delta de l'Argens. Il faut d'abord s'occuper de la perméabilité de l'embouchure en disposant des dalots des deux côtés de la route au niveau de Saint-Aygulf pour que l'eau s'écoule naturellement entre les étangs et la mer. Ainsi, les travaux doivent commencer de l'aval pour remonter vers l'amont. Lorsqu'un lavabo déborde, il faut déboucher le siphon avant d'ouvrir plus fort le robinet.

Depuis 2010, quelles ont été vos actions ?

Depuis quatre ans, VIVA a frappé à toutes les portes. Collectivités locales, conseils général et régional, Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et même les ministères de l'Agriculture et de l'Ecologie. Deux missions communes d'information ont été présentées aux deux chambres du Parlement. Si celle de l'Assemblée nationale n'a pas abouti, celle du Sénat, en revanche, a donné naissance à un rapport de 300 pages dans lequel il est question du dispositif GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). Cette mission était présidée par Louis Nègre, sénateur-maire de Cagnes-sur-Mer, et rapportée par le sénateur varois Pierre-Yves Collombat.

Vous dénoncez vous-même une certaine lenteur administrative, les élus agissent en fonction des moyens mis à leur disposition. Le coût des inondations est à chaque fois très élevé. Une solution financière a-t-elle été envisagée ?

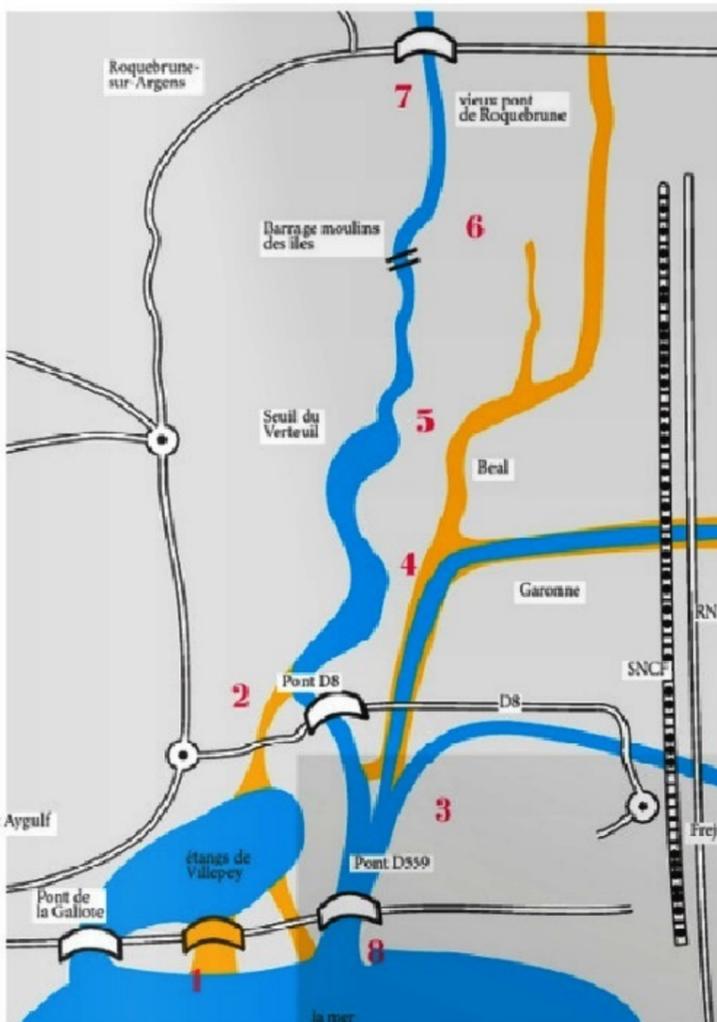
Fin 2013, Pierre-Yves Collombat a proposé d'instaurer l'« aquataxe » pour entretenir les cours d'eau et ainsi lutter contre les inondations. Ce prélèvement, plafonné à 40 euros par an et par contribuable, peut être adossé à la taxe foncière ou à la taxe d'habitation. Cet impôt est facultatif, contrairement à ce que demandait le parlementaire, et doit être mis en œuvre sur décision des collectivités locales, comme les municipalités et les intercommunalités.



Dr. Louis Reymondon, secrétaire général de l'association VIVA

En 2013, un jury interministériel a désigné la Basse Vallée de l'Argens comme un « territoire en mutation exposé aux risques. » Cet atelier national a pour but d'explorer un projet de territoire en fonction des risques et des atouts particuliers à valoriser comme l'agriculture ou le camping saisonnier. VIVA souhaiterait devenir une opération d'intérêt national (OIN), sur décision du Conseil d'Etat, pour bénéficier d'un régime juridique particulier en raison de son intérêt majeur. L'actuelle faiblesse de la Basse Vallée de l'Argens deviendrait par la suite une force.

TRAVAUX URGENTS PRIORITAIRES : Réduire la vulnérabilité de la Basse Vallée de l'Argens



- 1./ Passages des étangs de Villepey vers la mer
- 1 bis./ Recalibrage de l'Argens au niveau du pont de la D559 en redonnant le passage sous les arches 2 et 3 du pont de la D559
- 2./ Bras de décharge de l'Argens vers les étangs de Villepey
- 3./ Prolongement de la grande Garonne directement vers la mer en parallèle au Reyran
- 4./ Elargissement de la Garonne venant de la Palud et des passages sous la RN7 et la ligne de chemin de fer et en lui redonnant un sens gravitaire vers la mer, recalibrage du Beal, de la Garonne, du Vallon des marronniers, du Béalon
- 5./ Rabaissement et élargissement du seuil du Verteuil
- 6./ Arasement du seuil du moulin des Iscles
- 7./ Destruction du vieux pont de Roquebrune-sur-Argens
- 8./ Digue de protection gardant toujours l'embouchure de l'Argens ouverte



Vivre installés au Val d'Argens

« se regrouper pour agir et avancer »

Association loi 1901 pour le soutien des sinistrés des inondations de la Basse Vallée de l'Argens (Var)
Lutte contre les inondations, leurs causes et leurs effets

DOCTEUR LOUIS REYMONDON, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ASSOCIATION VIVA (VIVRE INSTALLÉS AU VAL D'ARGENS)

Créée à Fréjus le 1er septembre 2010 après les inondations meurtrières du 15 juin qui ont frappées l'est-Var, l'association VIVA se demande comment la plaine de l'Argens peut faire face, sur le long terme, aux inondations. Cet ancien chirurgien souhaite changer la donne et détaille les éventuelles solutions.

Quelles solutions préconisez-vous ?

Nous devons d'abord agir pour réduire la vulnérabilité de la plaine. Si nous sommes particulièrement exposés, c'est à cause de la disposition d'évacuation des eaux du delta de l'Argens. Il faut d'abord s'occuper de la perméabilité de l'embouchure en disposant des dalots des deux côtés de la route au niveau de Saint-Aygulf pour que l'eau s'écoule naturellement entre les étangs et la mer. Ainsi, les travaux doivent commencer de l'aval pour remonter vers l'amont.

Lorsqu'un lavabo déborde, il faut déboucher le siphon avant d'ouvrir plus fort le robinet.

Depuis 2010, quelles ont été vos actions ?

Depuis quatre ans, VIVA a frappé à toutes les portes. Collectivités locales, conseils général et régional, Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et même les ministères de l'Agriculture et de l'Écologie. Deux missions communes d'information ont été présentées aux deux chambres du Parlement. Si celle de l'Assemblée nationale n'a pas abouti, celle du Sénat, en revanche, a donné naissance à un rapport de 300 pages dans lequel il est question du dispositif GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention

des inondations). Cette mission était présidée par Louis Nègre, sénateur-maire de Cagnes-sur-Mer, et rapportée par le sénateur varois Pierre-Yves Collombat.

Vous dénoncez vous-même une certaine lenteur administrative, les élus agissent en fonction des moyens mis à leur disposition. Le coût des inondations est à chaque fois très élevé. Une solution financière a-t-elle été envisagée ?

Fin 2013, Pierre-Yves Collombat a proposé d'instaurer l'« aquataxe » pour entretenir les cours d'eau et ainsi lutter contre les inondations. Ce prélèvement, plafonné à 40 euros par an et par contribuable, peut être adossé à la taxe foncière ou à la taxe d'habitation. Cet impôt est facultatif, contrairement à ce que demandait le parlementaire, et doit être mis en œuvre sur décision des collectivités locales, comme les municipalités et les intercommunalités.

En 2013, un jury interministériel a désigné la Basse Vallée de l'Argens comme un « territoire en mutation exposé aux risques. » Cet atelier national a pour but d'explorer un projet de territoire en fonction des risques et des atouts particuliers à valoriser comme l'agriculture ou le camping saisonnier. VIVA souhaiterait devenir une opération d'intérêt national (OIN), sur décision du Conseil d'État, pour bénéficier d'un régime juridique particulier en raison de son intérêt majeur. L'actuelle faiblesse de la Basse Vallée de l'Argens deviendrait par la suite une force.

Défense et entraide des habitants, cultivateurs, entrepreneurs et établissements sinistrés du Val d'Argens

B.P. 45 - 83372 St-Aygulf Cedex
Facebook <http://fb.viva2010.org>

contact@viva2010.org

www.viva2010.org

Twitter @AssociationVIVA - <http://tw.viva2010.org>